

## Conditions générales de vente pour les formations

24 Mai 2021

### 1. Identification du vendeur

Softybis SARL  
5 chemin du clos de la fontaine  
44340 BOUGUENAI  
N° SIRET : 433 957 917 00035  
R.C.S. Nantes  
N° de déclaration d'activité :  
52 44 07288 44  
Téléphone : 02.40.31.61.20 - 06.37.11.69.10

### 2. Objet et champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Softybis SARL (« L'organisme de formation Softybis ») consent au client (le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'organisme de formation Softybis (la « Formation »). Le Client et L'organisme de formation Softybis sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Ces CGV concernent les formations présentielle et en classe virtuelle. Les formations présentielle sont réalisées dans les locaux du Client. Les formations en classe virtuelle sont effectuées depuis un lieu laissé au choix du stagiaire.

### 3. Définitions

Les parties s'accordent sur le fait que les termes utilisés dans les présentes CGV revêtent les définitions suivantes :

- ✓ « Vendeur » ou « L'organisme de formation Softybis » : Softybis SARL.
- ✓ « Client » ou « co-contractant » : bénéficiaire de la prestation ou intermédiaire.
- ✓ « Devis » ou « Convention » : document précisant a minima la teneur et le contenu

de la prestation délivrée par le vendeur ainsi que le ou les tarifs appliqués.

- ✓ « Conditions Générales de Vente » : Les Conditions Générales de Vente définissent les modalités générales de vente des services/prestations délivrés par Softybis.

### 4. Conditions et pièces contractuelles de vente

Les pièces contractuelles sont les suivantes dans l'ordre décroissant d'importance :

- ✓ Les Conditions Générales de Vente pour les formations : toute acceptation d'un bon de commande implique l'acceptation de ces CGV. Ce document comprend l'ensemble des conditions générales inhérentes à la délivrance de la prestation de formation par Softybis.  
Ces CGV sont accessibles sur le site internet de Softybis : [www.abyl.org](http://www.abyl.org).
- ✓ Bon de commande ou convention signée : ce document doit impérativement être accepté et signé par le Client pour faire débuter la prestation. Ce document comprend notamment le prix et la durée.

### 5. Modifications des présentes CGV

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour ou modifiées, en cours d'exercice, afin de tenir compte de l'évolution de l'offre. Le site internet [www.abyl.org](http://www.abyl.org) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client. Par ailleurs, Softybis peut être amenée à procéder à des modifications de prix et/ou de caractéristiques du service. L'annonceur sera informé de toute modification des conditions contractuelles, assortie de l'information selon laquelle ladite

modification sera considérée comme acceptée sans retour de sa part dans un délai d'un mois. Pendant ce même délai d'un mois, le Client (ou son intermédiaire) peut résilier, par écrit son engagement sans pénalités de résiliation et sans droit à dédommagement.

## 6. Confidentialité

Softybis et le Client reconnaissent que l'ensemble des données ou informations d'ordre financier ou commercial qu'ils échangeront, dans le cadre des prestations, présentent un caractère strictement confidentiel.

## 7. Intégralité de l'accord entre les parties

Les présentes Conditions Générales de Vente pour les formations, le devis et/ou la convention expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tout autre document, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature du devis ou convention.

## 8. Dispositions diverses

L'invalidité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente pour les formations n'affectera pas l'application ou la validité des autres clauses des Conditions Générales de Vente. Cette clause sera alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

## 9. Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de la relation client de Softybis, responsable de traitement, plus particulièrement pour permettre à Softybis de donner suite aux commandes et/ou inscriptions. Pour ce faire, les données recueillies seront enregistrées dans le fichier général de gestion de la relation client de Softybis, plus largement destiné à suivre la relation client quelle qu'en soit la nature, tarifée ou non, et ce quel que soit le moyen d'entrée en relation avec le client. Les destinataires de ces données sont les services de Softybis uniquement.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'information et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment par les moyens suivants : par courriel à [contact@abyl.org](mailto:contact@abyl.org) ou par courrier postal adressé à Softybis – 5 chemin du clos de la

fontaine – 44340 BOUGUENNAIS.

## 10. Archivage - preuve

Softybis archivera les bons de commandes, les devis/conventions et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés de Softybis seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

## 11. Modalités d'inscription

La demande d'inscription à une Formation doit être faite par le Client par l'envoi d'une demande écrite par courriel ou par courrier par le Client.

Toute commande est ferme et définitive. Pour toute inscription, un retour pour confirmation de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une convention de formation.

L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise s'il y a lieu, à l'Organisme de formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'organisme de formation Softybis s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exactes et le lieu de la Formation concernant les formations en présentiel, ou, le cas échéant, les instructions pour suivre la formation en classe virtuelle depuis un ordinateur.

Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la Formation, L'organisme de formation Softybis adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

## 12. Modalité de formation

L'organisme de formation Softybis est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site [www.abyl.org](http://www.abyl.org) et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Pour accéder aux classes virtuelles, le client doit posséder son propre ordinateur équipé d'un accès internet à haut débit.

L'organisme de formation ne peut être tenu responsable des éventuels problèmes de connexion internet. En cas de mauvaise qualité, rendant la classe virtuelle impossible, le support des cours peut être réalisé par mail ou par téléphone. Dans ce cas, aucune demande de remboursement ou diminution du coût de la formation ne peut être réclamé.

L'organisme de formation Softybis se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur du Client.

L'organisme de formation Softybis ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable.

Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas L'organisme de formation Softybis sur leur exhaustivité.

## 13. Remplacements - Annulations - Reports

Les absences au cours ne donnent pas droit à un cours particulier de rattrapage. Le client s'engage à rattraper seul son retard. Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit dans les 5 jours ouvrés avant la date prévue de formation.

Une annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant

moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation de 50 % montant de la formation ou à un report de formation, demandé par le Client et validé par Softybis.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'organisme de formation Softybis se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

L'organisme Softybis informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

L'Organisme de formation Softybis se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

## 14. Tarif et règlement de la formation

Le taux de TVA appliqué est 20%.

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation Softybis se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

L'organisme de formation Softybis pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Le règlement est à la charge du stagiaire, de l'entreprise dans laquelle il est employé ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session.

En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- ✓ De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- ✓ De l'indiquer explicitement sur lors de l'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur.
- ✓ De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation.
- ✓ De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation Softybis n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme collecteur au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## 15. Obligations du stagiaire

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation pour les formations en présentiel.

Concernant les formations en classe virtuelle, le client s'engage à respecter les horaires de formation et les modalités d'exécution qui lui ont été préalablement transmises.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition (signature manuscrite pour les formations présentielles ou via Zoho Sign pour les formations en classe virtuelle). Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

## 16. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

## 17. Acceptation des CGV pour les formations

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV pour les formations. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale

des Conditions Générales de Vente pour les formations.

### 18. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'organisme Softybis et ses Clients relèvent de la Loi française.

### 19. Résiliation

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une des obligations au titre des présentes, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

En cas de résiliation, toute prestation déjà réalisée par Softybis à la date de la résiliation sera due par le client.

### 20. Renseignement et réclamation

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'organisme de formation Softybis, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

### 21. Dédommagement, réparation ou dédit

À compter de la date de signature de la convention, le bénéficiaire d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par courriel ou par courrier avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 5 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun coût n'est dû.
- Dans un délai compris inférieur à 5 jours ouvrés avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme collecteur.

### 22. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation Softybis. La responsabilité de Softybis au titre du contrat ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du Client, ou à la survenance d'un évènement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre évènement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle de Softybis. Dans l'hypothèse où la responsabilité de Softybis devrait être établie, et retenue à raison d'un préjudice subi par le Client et imputable exclusivement au produit/service acheté, celle-ci est limitée au montant de l'achat.

Le client reconnaît que Softybis n'est soumise qu'à une obligation de moyens en ce qui concerne la continuité de ses services. Toute réclamation déposée par un client contre Softybis doit être formulée dans les 3 (trois) mois suivants l'apparition de l'évènement objet de la réclamation.

### 23. Litiges

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme Softybis qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### 24. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par l'organisme Softybis à son siège social à 5 chemin du clos de la fontaine 44340 BOUGUENNAIS (France).

Didier JOHAN, gérant

